

Ouvrir son compte en banque

Pourquoi ouvrir un compte en banque ?

Le **compte en banque**, ou compte de dépôt, est un compte personnel ouvert dans une banque.

Il permet à son titulaire :

- De **percevoir ou de déposer de l'argent** (salaires, allocations, remboursements de la sécu,...),
- De **le conserver** de façon sécurisée ou de **le retirer** selon ses besoins ;
- D'obtenir des **moyens de paiement** (espèces, chèques, cartes de paiement, virements et prélèvements) pour régler ses dépenses ;
- D'avoir un **relevé de comptes** : pour être informé au moins une fois par mois des revenus et des dépenses ainsi que du solde disponible ;
- D'obtenir éventuellement des crédits.

De nos jours, il est pratiquement impossible à celui qui n'en dispose pas de percevoir des revenus et de payer ses dépenses. C'est pourquoi la loi a établi un « droit au compte » qui permet à toute personne habitant en France, d'avoir un compte.

Comment dois-je faire pour ouvrir un compte ?

Formalités :

Pour ouvrir son compte en banque, il faut avoir :

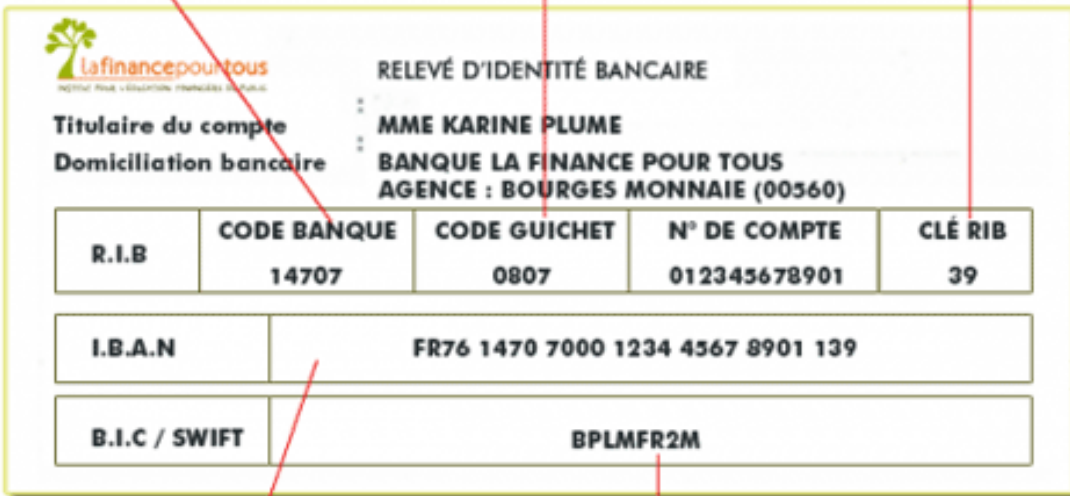
- **18 ans** (sinon il faut un représentant légal)
- une **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport)
- un **justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture de téléphone ou EDF)
- la banque peut demander d'autres informations comme les revenus.

Procédure :

- 1) Je me rends à la banque de mon choix
- 2) Je demande un RDV pour ouverture de compte
- 3) Je rencontre le conseiller à qui je remets les papiers demandés
- 4) Le conseiller me remet une convention (un contrat) qui explique les droits et les devoirs de la banque et du titulaire du compte ainsi que les tarifs appliqués (prix des cartes bancaires, ...) et que je dois signer.

Qu'est-ce que le RIB ?

Le **Relevé d'Identité Bancaire** est document fournit par la banque sur lequel figure les **informations sur notre compte bancaire** (nom de la banque, numéro de l'agence, notre numéro de compte...)

Permet de différencier les établissements bancaires entre eux	Code qui rattache chaque client à une agence	Permet de vérifier la validité du N° de compte
		
Numéro de compte bancaire international	Code universel d'identification des banques	

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : MME KARINE PLUME
Domiciliation bancaire : BANQUE LA FINANCE POUR TOUS
AGENCE : BOURGES MONNAIE (00360)

R.I.B	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB
	14707	0807	012345678901	39

I.B.A.N : FR76 1470 7000 1234 4567 8901 139

B.I.C / SWIFT : BPLMFR2M

Le RIB est donné à l'ouverture du compte en banque. Ensuite, on en trouve dans le carnet de chèques et parfois sur le relevé de compte.

On peut aussi en faire la demande au guichet de la banque ou en se connectant sur le site Internet de notre banque (si on a souscrit au service Internet).

A quoi sert le RIB ?

Il permet de communiquer notre domiciliation bancaire, sans risque d'erreur.

Il vous sera demandé un **RIB** par votre employeur ou par les organismes prestataires, pour recevoir directement sur votre compte vos virements de salaires, allocations, remboursements divers ...

Vous pouvez aussi l'utiliser pour régler plus commodément certaines factures en les faisant prélever directement sur votre compte (eau, gaz, électricité, téléphone, primes d'assurance, etc.). Chaque fois que vous demanderez le prélèvement direct sur votre compte des factures, l'organisme ou la compagnie vous demandera un **RIB**.